

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DÉLIBÉRATION
98	97	79

PRÉSENTS	65
POUVOIRS Suppléants	8
POUVOIRS Titulaires	6
ABSENTS	18

Vote Pour :	79
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

6 FEVRIER 2018

Date d’Affichage

7 FEVRIER 2018

L’an deux mille dix-huit et le douze Février à 18h00, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre de ressources à Técou, sous la présidence de Monsieur Pascal NEEL, 1^{er} Vice Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE COMMUNAUTE SÉANCE DU LUNDI 12 FEVRIER 2018

Présents : Mesdames et Messieurs Bernard AUDARD, Julienne AUREL, Blaise AZNAR, Bernard BACABE, Bernard BARTHE, Jean BATAILLOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Roger BIAU, Eric BLANQUART, Jean-Michel BONNEMAIN, Michel BONNET, Alain BORGELLA, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Paul BOZZO, Jacques BROS, Michel BUFFEL, Patrick CAUSSE, Gilles CROUZET, Olivier DAMEZ, Bruno De BOISSESON, Michel DESMARS, John DODDS, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Maryse ESCRIBE, Bernard FERRET, Claude FITA, Vivian GUISCHET, Patrice GAUSSERAND, Philippe GONZALEZ, Maryse GRIMARD, Monique GUILLE, Max GUIPAUD, Marie-Hélène HAMELLE, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, Gilles JAUROU, Claude LABRANQUE, Chantal LAFAGE, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Marie-France MOMMEJA, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Pascal NEEL, Jean-Marie NEGRE, Georges PAULIN, Ludivine PAYA, Guy PEYRE, Guy PONS, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Janine RELLA, Francis RUFFEL, Claude SOULIES, Denis TENEGAL, Michel TERRAL, Chantal TICHIT, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Pierre VERDIER,

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs Jérôme ALBENGE à Marie-Claire MATE, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Christophe HERIN à Jean-Claude MAUREL, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Serge LAZARO à Marie-Pierre VIDAL, Richard MARTINEZ à Daniel MARCHESI, Annick PIEUX à Guy LEGROS, François VERGNES à Roger POURCEL,

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs Marie-Françoise BONELLO à Jean BATAILLOU, Danièle BOROT à Paul BOZZO, Christian JEANJEAN à Bernard AUDARD, Louisa KAOUANE à Claude FITA, Martine SOUQUET à Pierre TRANIER, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ,

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Françoise BARTHES, Paul SALVADOR, Alain BREST

Absents : Mesdames et Messieurs Dominique BOYER, Caroline BREUILLARD, Christophe CAUSSE, Claude GENIEY, Christelle HARDY, Alain LAPORTE, Jean-Paul LALANDE, Patrick MONTELS, Stéphanie NELATON, Guy PENDARIES, Francis PRADIER, Marie-Odile RIBOUD, Serge ROUQUETTE, Jean-Pierre ROUSSEAU, Alain SORIANO,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 24_2018

ACTES : 7-1-7

OBJET DE LA DELIBERATION : 7- OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2018 AU BUDGET PRINCIPAL - PROLONGEMENT DE DÉLAIS DE VERSEMENT DU SOLDE DES FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT TARN ET DADOU 2016

Exposé des motifs

Suite au projet de fusion des trois Communautés de Communes (Tarn & Dadou, Vère Grésigne-Pays Salvagnacois, Pays Rabastinois), le Conseil de communauté de Tarn & Dadou, par délibération du 14 juin 2016, avait validé la modification des délais d'exécution des travaux et des délais de validité des fonds de concours indiqués dans le Règlement 2016 approuvé en conseil de communauté de la communauté de communes Tarn et Dadou du 7 avril 2016 pour qu'ils puissent être soldés au 31 décembre 2017.

A ce jour, des communes ont exprimé leurs difficultés à demander le solde du fonds de concours qui leur a été attribué avant le 31 décembre 2017 soit par le retard pris dans la réalisation des travaux, soit par l'attente des notifications d'attribution de subventions de cofinanceurs ou le versement des subventions de ces cofinanceurs.

Ces fonds de concours sont listés dans le tableau annexé et seront inscrits au Budget principal de la Communauté d'agglomération aux opérations d'investissement 74, 94 et 102.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-1,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale et ressources du 22 janvier 2018,

Considérant le fait de ne pas modifier l'économie de ces opérations en cours de réalisation ou réalisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de prolonger** le délai pour solder ces fonds de concours jusqu'au 31 décembre 2018 en référence au tableau ci-dessous,

	N° tableau attributions	Date délibération	Opération	FCDT notifié	A reporter 2017	payé en 2017	Solde à payer
LABASTIDE DE LEVIS	Env 2010-2014 (op 74)	18/06/2013 + 10/09/2015	Rénovation et création de salles communales	54 666,67	43 566,67	5 300,00	38 266,67
FLORENTIN	2016-3 (op 94 +op 102)	17/05/16	Travaux accessibilité bâtiments communaux	4 330,00	4 330,00	2 996,25	1 333,75
BRIATEXTE	2016-7 (op 102)	02/11/16	Travaux reprise de la noue, étanchéité et toit terrasse de l'ancienne salle de sports	7 466,64	7 466,64		7 466,64
GAILLAC	2016-7 (op 102)	02/11/16	Travaux de mise en sécurité de l'abbaye Saint-Michel	33 295,00	33 295,00		33 295,00
CESTAYROLS	2016-7 (op 94)	02/11/16	Aménagement d'un bâtiment communal en salle des associations	5 908,01	5 908,01		5 908,01
CESTAYROLS	2016-7 (op 102)	02/11/16	Bouches incendie et rénovation du réseau d'assainissement	12 124,99	12 124,99		12 124,99
SAINT-GAUZENS	2016-9 (op 94 +op 102)	13/12/16	Travaux d'assainissement du bourg	24 800,00	24 800,00		24 800,00
MONTANS	2016-9 (op 94 +op 102)	13/12/16	Travaux de rénovation de la façade de la mairie	19 601,00	19 601,00		14 603,09
GAILLAC	Délib 27/09/2016 +DM 3 BP 02/11/2016	27/09/16	Fonds de concours exceptionnel création des réserves des musées	133 535,75	134 000,00	40 060,72	93 475,03
TOTAL				295 728,06		48 356,97	231 273,18

- **dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2018,
- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le.....

- et publication du.....

Le.....

Le Président,

Pour extrait conforme,

Fait les jours, mois, ans, susdits,

Pour le Président,
Par Délégation

Pascal NEE
1^{er} Vice-Président

 Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.